ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

2e Circonscription du Morbihan

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

CITOYENNES, CITOYENS,

La Fédération Départementale du Parti Socialiste m'a désigné, avec pour remplaçant éventuel, mon ami **Georges BRETIN**, Comptable, comme candidat dans la **circonscription d'Auray**.

Dans les heures graves et pleines d'inquiétude, que traverse notre pays, un problème domine tous les autres : maintenir nos institutions républicaines et démocratiques, sauvegarder les droits imprescriptibles des citoyens, éviter toute rupture de notre unité nationale.

Au nom du PARTI SOCIALISTE, nous vous proposons:

SALARIES :

Depuis quatre ans, la production industrielle a augmenté en France de 24 %, soit à une cadence moyenne de 8 % alors que le pouvoir d'achat stagnait avec un accroissement d'à peine 3 %.

Depuis 4 ans, les travailleurs n'ont pas eu leur juste part de l'expansion économique. Le maintien du revenu mensuel n'a été obtenu par la classe ouvrière qu'au prix d'un surcroit de travail .

Travailleurs de toutes catégories, nous lutterons pour le maintien et le développement des activités industrielles existantes, pour la création et l'implantation d'industries nouvelles, garantissant le droit au travail et la sécurité de l'emploi, pour une juste revalorisation des salaires, portant le pouvoir d'achat de la classe ouvrière à un niveau équitable.

COMMERÇANTS, ARTISANS :

Trois problèmes essentiels se posent pour le commerce et l'artisanat.

1) — La défense de l'outil de travail (le bail) ;
2) — La fiscalité ;
3) — Le régime social des Commerçants et des Artisans.

POUR LA DEFENSE DE L'OUTIL DE TRAVAIL, NOUS DEMANDONS :

— La limitation de la possibilité de révision des prix des baux commerciaux.

— En cas d'expulsion, l'attribution d'une indemnité permettant une réinstallation.

— Enfin sur le plan économique, des crédits appropriés, afin de permettre une évolution et une adaptation aux conditions modernes.

POUR LA FISCALITE, nous demandons :

— La suppression des taxes sur le chiffre d'affaires pour supprimer une comptabilité compliquée et onéreuse.

— L'exonération complète de toute taxe pour les artisans livrant leur production ou leurs services à des particuliers.

— La réforme de la patente.

— La généralisation du régime du forfait.

POUR LA PROTECTION SOCIALE, nous demandons :

— de garantir aux artisans et commerçants, ainsi qu'à leur famille, une couverture des risques sociaux, égale à celle dont bénéficient les travailleurs salariés.

AGRICULTEURS :

La paysannerie bretonne a trop longtemps été sacrifiée. Il faut sauver l'exploitation familiale en la modernisant, en l'aidant à acheter engrais et matériel, en l'adaptant au progrès, en mettant à sa disposition les nouveaux moyens techniques, en délivrant l'exploitant de l'insécurité qui le décourage : calamités agricoles, insécurité des prix, maladie, vieillesse, invalidité, et pour les mères, les dépenses de maternité. Il faut que soit rétabli l'équilibre entre les prix industriels et les prix agricoles.

Pour accroître le revenu agricole et éviter l'exode des campagnes, il est indispensable de mettre le sol en valeur par le développement et l'intensification des programmes de voierie, d'électrification rurale, d'habitat, d'adduction d'eau, de remembrement et de foyers ruraux.

Il sera nécessaire d'orienter la production en fonction des besoins des consommateurs, de la concurrence internationale et de la richesse des sols, mais aussi de pratiquer une politique des prix garantis pour la viande, le lait, les fruits et les légumes comme elle est pratiquée pour le blé.

Ce n'est cependant que dans la mesure où nous mettrons à la disposition des jeunes cultivateurs tous les moyens d'enseignement agricole que nous pourrons augmenter notre productivité et **donner à l'agriculture de notre département la place qu'elle devrait normalement occuper.**

MARINS DE LA PECHE ET DU COMMERCE :

La pêche est une des ressources importantes de notre économie nationale. Le métier est dur, souvent dangereux. Il est indispensable de donner à nos marins, les moyens matériels qui diminuent leurs risques.

— Perfectionnement des installations portuaires.

— Augmentation sensible des prêts du Crédit Maritime.

— Organisation de « la chaîne du froid » permettant la vente du poisson à longue distance.

— Amélioration constante de la loi des pensions des inscrits Maritimes, navigateurs ou pêcheurs, par le rajustement des pensions en fonction de l'augmentation des salaires. En particulier pour les **Inscrits Maritimes :** modification de la loi des pensions de 1948 (loi Le Coutaller), qui permettrait le passage à la catégorie supérieure, de la 3ème à la 8ème catégorie incluse.

— Reversibilité des 2/3 de la pension aux veuves.

— Révision et amélioration du régime particulier des inscrits maritimes.

— Suppression de l'interdiction de naviguer entre 50 et 55 ans pour le marin pensionné.

— Possibilité du cumul de la pension sur la Caisse des Retraites des Marins, avec la pension sur la Caisse Générale de prévoyance.

— Pour les îles, la question la plus importante est celle des transports. Il est donc nécessaire qu'une parité soit établie avec le prix des transports sur le continent et que l'Etat accorde aux déshérités que sont les îliens, une subvention d'équilibre, favorable au développement de l'économie difficile des îles et propre à assurer l'essor du tourisme.

FONCTIONNAIRES :

La fonction publique tend de plus en plus à être discréditée en France. Il est navrant de constater qu'en 1962, certains salariés de l'Etat ne perçoivent que 300 N F par mois. Aucun pays étranger ne traite ses serviteurs avec tant de désinvolture.

Combien travaillent encore dans des baraques, véritables taudis, dangereuses pour la santé et la sécurité.

Combien quittent la fonction publique, insuffisamment rémunérée, pour la fonction privée. Combien décèdent à l'heure d'une retraite péniblement acquise.

Il est indispensable que des améliorations soient obtenues :

— Revalorisations des traitements et salaires en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

— Suppression des abattements de zones.

— Mise à la disposition des fonctionnaires de locaux décents.

RETRAITES, ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE :

C'est notre ami Jean LE COUTALLER qui a fait voter le 20 Septembre 1948 et le 2 Août 1949, **les lois établissant la péréquation des retraites** sur lesquelles se sont alignés les statuts particuliers (S.N.C.F. — Collectivités Locales — Inscrits Maritimes, etc..)

Mais depuis, aucun effort n'a été accompli pour prolonger cette action et, en plus, ces lois ne sont même plus respectées par le Gouvernement.

Nous demandons le respect des textes, c'est-à-dire :

— La péréquation des pensions et le rapport constant.

Nous continuerons l'œuvre de notre ami LE COUTALLER.

Nous demanderons pour tous les vieillards, l'augmentation d'une allocation qui, actuellement, ne leur permet pas de vivre.

ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, SPORTS :

Notre enseignement laïque traverse une des crises les plus graves de son histoire.

Nous manquons d'écoles, nous manquons de maîtres et de professeurs. L'Université Française qui a longtemps été considérée comme la plus valable et la plus recherchée du monde entier, se trouve discréditée, faute de crédits. Les classes sont surpeuplées et de nombreux élèves ne peuvent accéder au secondaire, au technique ou au supérieur.

Une nation qui n'accorde plus à sa jeunesse les moyens de s'instruire est une nation décadente.

— Nous voulons des écoles et des maîtres qualifiés, suffisamment rémunérés.

Le budget de l'Education Nationale doit être le premier du budget de l'Etat parce qu'il prépare l'avenir du pays.

Si vous nous faites confiance, nous réclamerons avec ténacité une démocratisation effective de l'enseignement et tous les engagements de crédits nécessaires à la réalisation des différents programmes de construction et de fonctionnement. Nous voulons pour notre jeunesse des crédits suffisants qui lui permettent son plein épanouissement sportif et culturel.

POUR LA PAIX :

Nous restons fidèlement attachés à une cause qui conditionne toutes les autres. Nous sommes hostiles à une force de frappe qui absorbera une très grosse part de nos finances nationales, sans, pour autant, garantir notre sécurité. **Notre but est d'organiser définitivement la paix, pour que cesse de peser sur le monde une inquiétude permanente.** Nous voulons le désarmement simultané et contrôlé.

Citoyennes, Citoyens, chers amis,

Nous remettons à vos suffrages notre volonté et notre dévouement à la chose publique.

Si vous nous accordez votre confiance, tous nos efforts tendront à rendre à cette circonscription, la place et la prospérité à laquelle elle peut et doit prétendre.

Vive la République démocratique, laïque et sociale

VIVE LA FRANCE.

Albert RIVIER

INSTITUTEUR

CONSEILLER MUNICIPAL DE QUIBERON

RESPONSABLE DE MOUVEMENTS DE JEUNES

REMPLAÇANT EVENTUEL :

Georges BRETIN

COMPTABLE

Membre du C.A. de H.L.M.

Imprimerie de la Marine. 57, rue du Port LORIENT.